



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2022-12

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2022-12-08-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2022-12-08-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005
du 22 décembre 2017 portant composition
nominative du Conseil économique, social et
environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-12-31-001 du 31 décembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courriel de la Déléguée Régionale du Centre régional des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France en date du 28 novembre 2022, faisant part de la désignation de Monsieur Clément TORPIER en remplacement de Monsieur Maxime LIEVIN au sein du premier collège du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

I – Premier collègue : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

Il est constaté la désignation par le Centre régional des Jeunes Agriculteurs d’Île-de-France, à compter du 15 décembre 2022, de :

- Monsieur Clément TORPIER
en remplacement de Monsieur Maxime LIEVIN ;

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du I de l’article 1^{er} de l’arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d’Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d’Île-de-France) de la préfecture de la région d’Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 8 décembre 2022

Le Préfet de la région d’Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME